

**30 ans des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe : Construire le dialogue et le développement durable à travers les valeurs et le patrimoine européen. 7ème Forum annuel consultatif
27-29 septembre 2017, Lucques, Italie**

Présentation de Barbara TOCE, Vice-Présidente du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux

Seul le prononcé fait foi

Palazzo Ducale, Lucques, Italie, 27 septembre 2017

Monsieur le Président du Conseil de Direction de l'Accord Partiel Elargi sur les Itinéraires culturels,
Madame, Messieurs les Ministres,
Madame la Présidente de l'Institut européen des Itinéraires culturels,
Excellence,
Mesdames, Messieurs,

C'est un honneur pour moi de vous transmettre le message du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe lors de ce 7ème Forum consultatif.

Au nom du Congrès, je voudrais remercier l'Accord Partiel Elargi sur les Itinéraires culturels et les autorités italiennes au niveau local, régional et national de leur invitation adressée à la Présidente du Congrès, et d'une manière plus générale d'associer le Congrès, que je représente, à cet événement.

Nous sommes fermement engagés pour la préservation, la promotion et la mise en valeur du patrimoine culturel. Composé d'élus aux niveaux local et régional, notre Congrès représente plus de 200 000 collectivités territoriales dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

Il est la voix des autorités locales et régionales en Europe et c'est à ce titre que nous sommes très satisfaits d'être associés à vos travaux depuis le 6ème Forum annuel consultatif en 2016 à Vilnius.

La stratégie que le Congrès aimerait voir adoptée par les autorités locales et régionales dans la promotion du patrimoine culturel consiste à:

- sensibiliser sur l'importance du patrimoine culturel et la diversité culturelle de l'Europe ;
- créer un climat propice pour encourager la participation active des citoyens dans la promotion de ce patrimoine;
- lutter contre la haine, l'exclusion et la xénophobie en favorisant le dialogue interculturel ;
- protéger le patrimoine culturel contre les nouvelles menaces auxquelles il fait face.

Depuis sa création le Congrès s'est penché sur la question du patrimoine culturel en adoptant dès 1992 la Charte urbaine européenne qui souligne en particulier que (je cite)

« La création architecturale, la langue, les arts, la musique, la littérature sont l'expression des apports de l'histoire et de la mémoire collective d'une ville, des témoins de l'évolution des modes de vie et des structures sociales, et des composantes du patrimoine culturel. »

Plus récemment, le Congrès, préoccupé par les nouvelles menaces contre le patrimoine culturel, a adopté une résolution sur la responsabilité des autorités locales concernant la protection, la préservation, la gestion et l'entretien des lieux de sépulture, car ceux-ci font également partie de l'histoire locale.

Je pense en particulier que les profanations de cimetières juifs ou simplement l'absence de protection à l'égard de ces lieux qui marquent l'histoire européenne est une atteinte à notre patrimoine commun. Une résolution adoptée lors de la 28e session du Congrès en 2015, souligne clairement cette position.

Dans cette résolution, le Congrès a rappelé aux pouvoirs locaux et régionaux leur devoir de promouvoir la protection et la préservation des lieux sacrés, par exemple en veillant à ce que les projets d'urbanisme ou de développement fassent l'objet d'un contrôle pour éviter la violation ou la détérioration de ces sites.

Ou encore en créant, quand c'est possible, des zones de protection autour de ces lieux et d'établir des partenariats ou des projets de coopération avec des associations de sauvegarde du patrimoine pour mettre en œuvre des projets.

La Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, la Convention de Faro, est un important outil pour fournir les lignes directrices à cet égard.

Enfin, dans son travail dédié aux droits de l'homme au niveau local et aux droits sociaux, ainsi qu'à l'intégration des migrants et au dialogue interculturel et interreligieux, le Congrès a toujours souligné son attachement à la diversité culturelle en Europe fondés sur des valeurs partagées, dont les collectivités territoriales sont des acteurs incontournables.

Notamment, nous avons adopté plusieurs résolutions concernant les problèmes et les enjeux socioculturels des populations nomades, qui sont très souvent confrontés aux actes de discrimination et d'intolérance ainsi qu'à la perte de leur identité culturelle et à la pauvreté.

Les itinéraires culturels contribuent à la mise en valeur des territoires et à leur rayonnement. Les enjeux pour les collectivités locales et régionales sont essentiels en termes de développement économique, de développement durable et au-delà de cohésion sociale.

Ils incitent à développer une offre touristique de qualité, une offre durable. Ils permettent de rassembler les citoyens autour d'un projet commun, y compris les minorités culturelles, les réfugiés et les personnes défavorisées, qui peuvent apporter leur propre éclairage.

Il ne s'agit pas nécessairement du patrimoine reconnu par les grandes institutions nationales, mais de sites, de traditions qui ont une signification pour les populations locales.

Les itinéraires culturels fédèrent les initiatives, stimulent la contribution de multiples acteurs du terrain, des associations, de la société civile et donnent lieu à des partenariats entre les autorités publiques et le secteur privé.

Ils stimulent également la coopération transfrontalière et avec les pays du voisinage du Conseil de l'Europe, suscitent un partage d'expériences et inspirent des pratiques similaires dans d'autres Etats.

Mesdames, Messieurs,

Pour toutes ces raisons, les itinéraires culturels présentent un intérêt évident pour les collectivités territoriales. C'est le message que je suis chargée de vous apporter aujourd'hui.

Le Congrès se réjouit de cette opportunité de renforcer le dialogue avec l'Accord Partiel Elargi sur les Itinéraires culturels. Les résultats de vos débats sur les tendances et défis des itinéraires culturels durant ces deux journées sont d'un grand intérêt pour nos instances.

Je vous remercie de votre attention.